

Conseil Municipal du lundi 9 mars 2020 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil vingt, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : M. David BOUGEARD, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Monique MACÉ, M. Christophe ALLÉE, M. Xavier DUGENETAIS, M. Pierrick GILLET, M. Elie SALMON, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET,

Absents : Mme Fabienne DEMAY, Mme Vanessa LECORGUILLÉ, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Laurent PROVOST, M. René GOURGA, Mme Joëlle BRINDEJONC,

Absente excusée : Mme Linda GUENROC a donné pouvoir à M. Hervé TOSTIVINT,

Nombre de Conseillers en exercice : 17 ; Présents : 10 ; Votants : 10+ 1 Pouvoir

Date de convocation 02/03/2020

Secrétaire : Hervé Tostivint

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Hervé TOSTIVINT en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 10 février 2020

1. Comptes de gestion 2019
2. Comptes administratifs 2019
3. Affectation des résultats 2019
4. Taux d'imposition 2020
5. Budgets Primitifs 2020
6. Occupation du domaine public : Redevance France télécom
7. Subvention : Demande de subvention école privée de Quédillac
8. Assainissement non collectif : Tarif des prestations de contrôles
9. Subvention : Demande de subvention sapeurs-pompiers humanitaires du GSCF
10. Personnel municipal : Création d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
11. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
12. Questions diverses
 - Tirage au sort des jurés d'assises

Lecture et approbation du PV de la séance du 10 février 2020

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 10 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 (DEL 2020-28)

Monsieur le Maire annonce que les comptes de gestion du trésor public sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans ces termes afin d'approuver les comptes de gestion :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose d'approuver les Comptes de Gestion 2019 proposés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECLARE à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes administratifs 2019 (DEL 2020-29)

Monsieur le Maire laisse la présidence du Conseil Municipal au conseiller municipal, doyen d'âge. Les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ainsi que les comptes administratifs 2019 sont présentés.

Compte administratif de la commune

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2018	-	899 853.12 €
Opérations de l'exercice 2019	970 086.01 €	1 646 669.66 €
Totaux	970 086.01 €	2 546 522.78 €
Résultat de clôture du budget 2019	-	1 576 436.77 €

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2018	849 584.32 €	
Opérations de l'exercice 2019	1 495 917.36 €	1 777 266.31 €
Totaux	2 345 501.68 €	1 777 266.31 €
Résultat de clôture du budget 2019	568 235.37 €	

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget commune.

Compte administratif du service assainissement

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2018	-	110 273.79 €
Opérations de l'exercice 2019	43 879.22 €	86 204.69 €
Totaux	43 879.22 €	196 478.48 €
Résultat de clôture du budget 2019	-	152 599.26 €

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2018	75 866.64 €	
Opérations de l'exercice 2019	20 438.29 €	130 595.65 €
Totaux	96 304.93 €	130 595.65 €
Résultat de clôture du budget 2019		34 290.72 €

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget assainissement.

Compte administratif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2018	-	1900.36 €
Opérations de l'exercice 2019	4 492.64 €	3 265.90 €
Totaux	4 492.64 €	5 166.26 €
Résultat de clôture du budget 2019		673.62 €

Pas de section d'investissement

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget SPANC.

Compte administratif du Lotissement « Le Champ Janaie »

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2018	749.36 €	
Opérations de l'exercice 2019	280 870.47 €	278 266.24 €
Totaux	281 619.83 €	278 266.24 €
Résultat de clôture du budget 2019	3 353.59 €	

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2018		98 415.96 €
Opérations de l'exercice 2019	351 252.29 €	277 726.92 €
Totaux	351 252.29 €	376 142.88 €
Résultat de clôture du budget 2019		24 890.59 €

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget Lotissement le champ janaie

Affectation des résultats 2019 (DEL 2020-30)

Budget communal :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2018 (A)	676 583.65 €
Report à nouveau (B)	899 853.12 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 (A+B)	1 576 436.77 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-568 235.37 €
---	---------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
445 100.00€	54 945.00 €	390 155.00 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	958 390.37 €
---	--------------

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget communal pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	958 390.37 €
--	--------------

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	618 046.40€
--	-------------

Budget Assainissement :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 du budget assainissement rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2018 (A)	42 325.47 €
Report à nouveau (B)	110 273.79 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 (A+B)	152 599.26 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	34 290.72 €
---	-------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
0 €	0€	0 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0.00€
---	-------

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de ne rien affecter à la section d'investissement (compte 1068)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne rien affecter au budget assainissement pour 2020.

Taux d'imposition 2020 (DEL 2020-31)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition pour l'année 2020 que ceux pratiqués en 2019 pour la taxe foncière bâti et non bâti. Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

A taux constant le revenu serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit des impôts attendu pour 2020
Taxe d'habitation			
Taxe foncière bâti	956 000	17,15 %	163 954 €
Taxe foncière non bâti	184 500	46,10 %	85 055 €
		Total:	249 009 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les taux d'imposition indiqués ci-dessus pour l'année 2020.

Budgets primitifs 2020 (DEL 2020-32)

L'assemblée délibérante vote le budget au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement (le détail par article pour les dépenses d'investissement est fourni pour information).

Budget Communal

Section de Fonctionnement

Dépenses

	<u>Vote 2020</u>
011 Charges à caractère général	341 970.00 €
012 Charges de personnel	455 550.00 €
014 Atténuation de produits	150.00 €
65 Autres charges de gestion courante	220 214.00 €
66 Charges financières	40 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	700.00 €
042 Opérations d'ordre	39 356.00 €
023 Virement à la section d'investissement	<u>1 019 815.14 €</u>
TOTAL	2 117 755.14 €

Recettes

	<u>Vote 2020</u>
70 Produits des services	106 300.00 €
73 Impôts et taxes	703 316.00 €
74 Dotations, subventions et participations	530 712.74 €
75 Autres produits de gestion courante	150 000.00 €
76 Produits financiers	0.00 €
013 Atténuation de charges	1 000.00 €
77 Produits exceptionnels	8 380.00 €
042 Opérations d'ordre	0.00 €
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>618 046.40 €</u>
TOTAL	2 117 755.14 €

Section d'Investissement

Dépenses

	<u>Vote 2020</u>
16 Remboursements emprunts et dettes	391 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	57 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	470 200.00 €
2111 Terrains nus	30 000.00 €
2128 Autres agencem. et aménagem. Terrains	24 000.00 €
2132 Immeubles de rapport	290 000.00 €
2152 Installations de voirie	37 200.00 €
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000.00 €
2182 Matériel de transport	30 000.00 €
2183 Matériel informatique et de bureau	12 000.00 €
2184 Mobilier	15 000.00 €
2188 Acquisition divers matériels	27 000.00 €
23 Immobilisations en cours	813 400.00 €
2312 Aménagement de terrains	101 400.00 €
2313 Constructions	285 000.00 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	377 000.00 €
2318 Autres Immos corporelles	50 000.00 €
27 Autres immobilisations financières	39 512.17 €
001 Déficit antérieur reporté	<u>568 235.37 €</u>
TOTAL	2 339 347.54 €

Recettes

	<u>Vote 2020</u>
10 Dotations, fonds divers, réserves	1 067 390.37 €
10222 F.C.T.V.A.	100 000.00 €
10226 Taxe aménagement	9 000.00 €
1068 excédents capitalisés	958 390.37 €
13 Subventions et participations	71 845.00 €
16 Emprunts et dettes	90 941.03 €
23 Installations, matériels et outillages techniques	50 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 019 815.14 €
040 Opérations d'ordre	<u>39 356.00 €</u>
TOTAL	2 339 347.54 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 « COMMUNE »

Budget du service d'Assainissement

Section d'Exploitation

Dépenses

	<u>Vote 2020</u>
011 Charges à caractère général	79 000.00 €
66 Charges financières	0.00 €
042 Opérations d'ordre	42 368.60 €
023 Virement à la section d'investissement	<u>113 265.66 €</u>
TOTAL	234 634.26 €

Recettes

	<u>Vote 2020</u>
70 Produits des services	76 000.00 €
042 Opérations d'ordre	6 035.00 €
002 Excédent d'exploitation antérieur reporté	<u>152 599.26 €</u>
TOTAL	234 634.26 €

Section d'Investissement

Dépenses

	<u>Vote 2020</u>
16 Emprunts	16 386.00 €
20 Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
23 Immobilisations en cours	127 503.98 €
040 Opérations d'ordre	<u>6 035.00 €</u>
TOTAL	189 924.98 €

Recettes

	<u>Vote 2020</u>
040 Opérations d'ordre	42 368.60 €
021 Virement de la section de fonctionnement	113 265.66 €
001 Excédent antérieur reporté	<u>34 290.72 €</u>
TOTAL	189 924.98 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 « ASSAINISSEMENT »

Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section d'Exploitation (Pas de section d'investissement)

Dépenses

	<u>Vote 2020</u>
011 Charges à caractère général	4 500.00 €
65 Autres charges de Gestion Courante	<u>0.00 €</u>
TOTAL	4 500.00 €

Recettes

	<u>Vote 2020</u>
70 Produits des services	3 826.38 €
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>673.62 €</u>
TOTAL	4 500.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 « SPANC »

Budget Lotissement communal le Champ Janaie

Section de Fonctionnement

Dépenses

		<u>Vote 2020</u>
011	Charges à caractère général	5 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	2.00 €
66	Charges financières	1 840.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 913.17 €
042	Op. Ordre de transfert entre section	278 266.24 €
002	Déficit de fonctionnement	<u>3 353.59 €</u>
TOTAL		299 375.00 €

Recettes

		<u>Vote 2020</u>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 000.00 €
042	Op. Ordre de transfert entre section	<u>268 375.00 €</u>
TOTAL		299 375.00€

Section d'investissement

Dépenses

		<u>Vote 2020</u>
16	Emprunts et dettes assimilées	74 294.00 €
040	Opérations d'ordre	<u>268 375.00 €</u>
TOTAL		342 669.00 €

Recettes

		<u>Vote 2020</u>
001	Excédent reporté	24 890.59 €
16	Emprunts et dettes assimilées	39 512.17 €
040	Opérations d'ordre	<u>278 266.24 €</u>
TOTAL		342 669.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 « LOTISSEMENT LE CHAMP JANAIE »

Occupation du domaine public Redevance France Télécom (DEL 2020-33)

Monsieur le Maire présente, aux membres du Conseil, le tableau récapitulatif du détail du patrimoine des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune de Médréac pour le calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour la période de 2017 à 2019.

Il présente également les tarifs maximum définis par décret pour l'occupation du domaine public.

2017

Type de patrimoine	Emprise	Tarifs officiels maximum	Redevance à percevoir
Artère aérienne	39.164 km	50.74 €/km	1 987.18 €
Artère en sous-sol	23.474 km	38.05 €/km	893.19 €
Emprise au sol	2.5 m ²	25.37 €/m ²	63.43 €
TOTAL			2 943.80 €

2018

Type de patrimoine	Emprise	Tarifs officiels maximum	Redevance à percevoir
Artère aérienne	39.164 km	52.38 €/km	2 051.41 €
Artère en sous-sol	23.474 km	39.28€/km	922.06 €
Emprise au sol	2.5 m ²	26.19 €/m ²	65.48 €
TOTAL			3 038.95 €

2019

Type de patrimoine	Emprise	Tarifs officiels maximum	Redevance à percevoir
Artère aérienne	39.164 km	54.30 €/km	2 126.61 €
Artère en sous-sol	23.474 km	40.73€/km	956.10 €
Emprise au sol	1.5 m ²	27.15 €/m ²	40.73 €
TOTAL			3 123.44 €

Le montant pour la période de 2017 à 2019 s'élève à : 9 106.19€ arrondi à 9 107€

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander à Orange la somme de 9 107€ au titre de la RODP 2017-2018 et 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander à France Télécom une redevance de 9 107 € au titre de la redevance 2017, 2018 et 2019 d'occupation du domaine public routier ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Subvention : Demande de subvention école privée de Quédillac (DEL 2020-34)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de l'école privée de la commune de Quédillac pour l'animation de « la semaine du cirque » qui aura lieu du 25 au 29 mai 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'école privée de Quédillac pour l'organisation de «la semaine du cirque »

Assainissement non collectif : Tarif des prestations de contrôles (DEL 2020-35)

Les contrôles réalisés sur les systèmes d'assainissement non collectif font l'objet d'un marché qui a été conclu pour 4 années auprès du prestataire LA SAUR.

Une révision des prix est prévue annuellement au 1^{er} janvier de chaque année.

Considérant que ce service doit être équilibré en recettes et en dépenses et considérant que le financement de ce service doit être assuré par une redevance perçue en contrepartie d'un service rendu auprès des usagers dudit service, il convient de revoir les tarifs des contrôles facturés aux propriétaires des immeubles concernés.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte les redevances d'assainissement non collectif comme suit :

- Contrôle de faisabilité: 52.00€ HT x 10% = 57.20€ TTC
- Contrôle de conception : 52.00€ HT x 10% = 57.20€ TTC
- Contrôle de réalisation : 79.00€ HT x 10% = 86.90€ TTC
- Contrôle de bon fonctionnement (périodique) : 64.00€ HT x 10% = 70.40€ TTC
- Contre visite (CBF P) 41.00€ HT x 10% = 45.10€ TTC
- Contrôle de bon fonctionnement (avant vente d'un bien immobilier) : 130.00€ HT x 10% = 143.00€ TTC
- Visite technique (CBF AV) 89.00€ HT x 10% = 97.90€ TTC
- Prélèvement et analyse de rejet (paramètre MES et DBO) : 47.00€ HT x 10% = 51.70€ TTC

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cette redevance aux usagers bénéficiant des services du SPANC à compter du 01/04/2020

Demande de subvention des sapeurs-pompiers humanitaires du GSCF (DEL 2020-36)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de l'association Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'association Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF).

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2020-03)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Visseuse à choc	RESEAU PRO	237.42	21/02/2020
Potelets inox	MPERFORMANCE	912.00€	25/02/2020
Remplacement chauffe eau presbytère	CHASSAING	379.20€	06/03/2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 9 mars 2020.

Questions diverses

DIA :

« 1 Rue de l'église »

Tirage au sort des jurés d'assises 2021

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.